

Rapport annuel du mandataire d'ENERGIE Eure-et-Loir

Monsieur Xavier NICOLAS

Administrateur de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

*au capital de 10 000 000 euros
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 750 920 811
dont le siège social se situe au 12/14 rue Blaise Pascal - 37000 TOURS*

Exercice 2022

AUTRES MANDATEURS EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, élus d'ENERGIE Eure-et-Loir :

**Madame Christelle LORIN, Vice-Présidente,
Monsieur Guy CHAMPION, Vice-Président.**

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 7 juillet 1983, n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, le mandataire d'ENERGIE Eure-et-Loir auprès d'EneR Centre Val de Loire a établi le rapport ci-dessous pour l'exercice écoulé. Il en ressort les dispositions suivantes :

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	2
• Synthèse des décisions prises par le Conseil d'Administration pour les projets en développement	2
• Bilan de performance et analyse de l'activité des parcs en production	5
• Synthèse des décisions prises par le Conseil d'Administration sur les partenariats de développement	5
• Synthèse des décisions prises par le Conseil d'Administration pour les marchés publics.....	7
• Décisions prises dans le cadre de l'Administration et du fonctionnement de la Sem	9
• L'Assemblée Générale Ordinaire du 1 ^{er} juin 2022	10
CLOTURE COMPTABLE 2022.....	11
FILIALES ET PARTICIPATIONS	13
• Les décisions stratégiques et juridiques : Entrée au capital, documents sociaux et gouvernance.....	13
• Les décisions financières : Apport en fonds propres et augmentation de capital	13
• Tableau récapitulatif des participations de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (capital)	14
• Tableau récapitulatif des apports en compte courant de la SEM au 31/12/2022	14
La SEM : ACTIONNARIAT ET CAPITAL.....	15
REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	17
CONVENTIONS DE PARTENARIAT	18

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

- **SYNTHESE DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT**

PHOTOVOLTAÏQUE

La SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE - Projets photovoltaïques en région Centre-Val de Loire

VAL DE LOIRE SOLAIRE est une SAS détenue à 40% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et 60% par SEE YOU SUN. Elle vise au développement de projets photovoltaïques en obligation d'achat (< 500 kWc), en toitures et en ombrières. La SAS a été créée en juillet 2021, durant sa première année, VAL DE LOIRE SOLAIRE a sécurisé et initié le développement de plusieurs projets à l'échelle de la région Centre-Val de Loire.

Au 1^{er} trimestre 2022 : Les projets arrivés à maturité représentent une puissance totale de 3182 kWc. (La production P50 MWh= 3566 MWh). Le Business Plan de l'opération fait apparaître un investissement global de 4 100 k€, avec un financement selon les modalités suivantes :

- 85% par la dette : 3485k€
- 15% par apports en fonds propres (CCA) : 615k€

Le conseil d'administration du 9 mars 2022 a décidé à l'unanimité d'apporter des CCA à hauteur de 246.000 €.

Au troisième trimestre 2022 : la puissance des 20 premiers projets arrivant en phase d'industrialisation est portée à 4782 kWc. A cette occasion le Conseil d'administration est appelé à donner son accord sur les conditions du financement bancaire, le nantissement des parts sociales et le montant complémentaire des CCA à apporter par la SEM.

L'offre de financement retenue est celle de la BPVF pour :

- Montant de prêt long terme : 5.630.000€ (inclus tranche DSRF de 190.000€)
- Taux d'intérêt : 3.25%
- Durée : 23 ans

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a validé le nantissement des comptes-titres dans le cadre du financement bancaire des projets portés par VAL-DE-LOIRE-SOLAIRE.

Le montant d'apports supplémentaires en comptes courants a été validés pour un montant de 76 439 €.

L'apport en CCA permettant de palier au délai de déblocage du prêt bancaire est accordé à hauteur de 472.000 €, sous condition que cet apport soit remboursé au début de l'année 2023.

Projet photovoltaïque en toiture EUROWIPES PV (28)

EneR CENTRE VAL-DE LOIRE développe une centrale photovoltaïque 500 kWc sur la toiture du futur bâtiment de stockage de la SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'obligation d'achat.

La synthèse de la consultation bancaire lancée le 30 mars 2022 auprès de 7 établissements (base montant d'investissement : 520.000€ dont 14K€ pour raccordement, 38K€ maîtrise d'œuvre) a permis de sélectionner la BPVF dont les caractéristiques du prêt sont :

- Montant : 455 000 €
- Durée amortissement : 20 ans
- Taux : fixe à 1.25%

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juin a validé l'offre bancaire de la BPVF en vue du financement de la construction du parc PV en toiture EUROWIPES.

Le calendrier :

- Démarrage des travaux pour construction centrale : 1^{ère} semaine de décembre 2022
- Fin de la construction – lot installation centrale : mars 2023
- Mise en service : ENEDIS annonce un délai de raccordement à septembre 2023

Le bail n'est pas signé à ce jour, certains points sont encore en négociation avec le propriétaire, les principales clauses sont validées par le conseil d'administration du 12 octobre 2022, qui a donné pouvoir au Président pour la signature du bail emphytéotique.

Résultat du marché public de travaux : Cf. point dédié

Projets photovoltaïques au sol BOURGES PORTSEC et BOURGES QUATRES VENTS

Dans le cadre de ses échanges avec la ville de Bourges et la communauté d'agglomération de Bourges Plus, le SDE 18 et EneR CENTRE VAL-DE LOIRE sont parvenus à obtenir un accord des deux collectivités pour travailler à la mise en œuvre de 2 projets photovoltaïques sur le périmètre de la ville de Bourges.

Les Parties vont créer une société de projet (SAS) par projet, pour développer, financer, construire et exploiter chaque projet photovoltaïque sol. La ville de Bourges exercera un contrôle étroit sur la SAS.

Les projets :

- Développer une centrale photovoltaïque entre 15MWc et 30MWc de puissance (PORTSEC)
- Développer une centrale photovoltaïque 5 à 6 MWc de puissance (LES QUATRES VENTS)

L'investissement prévisionnel :

- Compris entre 15 et 27 M€
- Production comprise entre 23 et 41 GWh/ an

Les SAS - capital et gouvernance :

- EneRCVL : 60% - Bourges Plus : 20% - Ville de Bourges : 20% des parts sociales
- La société est gérée par un comité de direction composé de 3 membres (1 représentant pour chaque structure)
- La présidence : assurée par EneRCVL

Les documents sociaux :

- Convention de partenariat qui régit les relations avant la création de la SAS et la signature des Statuts
- Les Statuts
- Convention gestion administrative et comptable entre EneRCVL et la SAS
- Convention gestion exploitation entre EneRCVL et la SAS

Fonds propres pour réalisation des projets

- Capital social à la création de la société : 1000€ soit 600€ pour EneRCVL / projet
- Business Plan enveloppe prévisionnelle : environ 3.7 M€ projet PORTSEC et 800 K€ pour LES QUATRES VENTS.

Signature des promesses de bail et principales conditions des baux :

La promesse de bail est consentie pour 4 ans, reconductible 2 fois pour 2 ans.

- Durée du bail : 30 ans + prorogation possible sur 15 années supplémentaires
- Loyer : 2 750 €/ha exploité.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2022, à l'unanimité :

- A approuvé la création des SAS BOURGES SOLAIRE Port Sec et BOURGES SOLAIRE Les Quatre Vents
- A validé la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 60% du capital social des SAS
- A acté les termes des projets de statuts des SAS
- A approuvé la convention de partenariat relative au développement des centrales au sol
- A donné tout pouvoir au Président pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation des SAS
- A acté la désignation de Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher et administrateur du conseil d'administration d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, en tant que représentant de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE aux instances de la société BOURGES SOLAIRE Port Sec.

Projet PV NOGENT -LE-ROTRON (SAS ENER28)

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 :

- A validé la rédaction du bail emphytéotique sur 30 ans et a autorisé le Président à le signer

- A validé l'augmentation de puissance du projet matérialisée par la construction d'une extension (tranche 2 d'une puissance de 1,6 MWc), 12 mois après la mise en service de la 1ère tranche (5MWc)
- A acté la formalisation d'un PC modificatif pour matérialiser cette tranche 2
- A acté la vente sur le marché de l'énergie produite avant activation du contrat de complément de rémunération EDF OA, sur une durée de 18 mois
- A validé l'évolution du CAPEX due à l'extension passant ainsi de 4.030 K€ à 5.330 K€
- A validé la convention en CCA entre la SAS ENER28 et la SEM ENERCVL et l'apport en CCA prévisionnel de 400.000 € à horizon 6 mois
- A acté les conditions du financement bancaire retenu pour 3.115.000 € en prêt principal ; 800.000 € pour le financement de la TVA et 1.100.000 € pour la tranche 2

Le conseil d'administration du 8 décembre 2022 a validé le nantissement des comptes titres de la SAS ENER28 dans le cadre de l'obtention du financement bancaire BPVF.

Le calendrier

- Septembre 2022 : consultation pour le lot VRD
- Fin septembre 2022 : attribution du lot VRD
- Octobre à décembre 2022 : consultation lot EPC/ modules et réalisation des travaux de VRD
- Janvier/ février 2023 : attribution du lot 1 et 2
- Avril 2023 : début des travaux de la partie photovoltaïque
- Octobre 2023 : mise en service de la centrale de NLR

Événement notable depuis le 31/12/2022 : Début mars 2023, la construction des voiries est finalisée. La pose de la clôture est prévue en avril, et le chantier redémarrera ensuite vers le mois de juillet avec la pose des structures et des modules photovoltaïques.

Le calendrier révisé prévoit une mise en service de la centrale en décembre 2023.

Projet PV NEUILLE PONT PIERRE SUD (SAS ENER37)

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 :

- A validé la rédaction du bail emphytéotique sur 30 ans et a autorisé le Président à le signer
- A validé l'augmentation de puissance du projet matérialisée par la construction d'une extension (tranche 2 d'une puissance de 2,4 MWc), 12 mois après la mise en service de la 1ère tranche (5MWc)
- A acté la formalisation d'un PC modificatif pour matérialisée cette tranche 2
- A acté Envisager la vente sur le marché de l'énergie produite avant activation du contrat de complément de rémunération EDF OA, sur une durée de 18 mois
- A validé l'évolution du CAPEX due à l'extension passant ainsi de 3.915 K€ à 5.765 K€
- A validé la convention en CCA entre la SAS ENER28 et la SEM ENERCVL et l'apport en CCA prévisionnel de 400.000 € à horizon 6 mois
- A acté les conditions du financement bancaire retenu pour 3.175.000 € en prêt principal ; 800.000 € pour le financement de la TVA ; 1.700.000 € pour la tranche 2 et 2.635 K€ pour NPP Nord.

Le conseil d'administration du 8 décembre 2022 a validé le nantissement des comptes titres de la SAS ENER37 dans le cadre de l'obtention du financement bancaire par la BPVF.

Le calendrier :

- Septembre 2022 : consultation pour le lot VRD
- Fin septembre 2022 : attribution du lot VRD
- Octobre à décembre 2022 : consultation lot EPC/ panneaux photovoltaïques et réalisation des travaux de VRD
- Janvier/ février 2023 : attribution du lot 1 et 2
- Avril 2023 : Début des travaux de la partie photovoltaïque
- Février 2024 : Mise en service de la centrale de NPP (délais max raccordement)

Événement notable depuis le 31/12/2022 : Début mars 2023, les travaux de voiries sont en cours et s'échelonnent jusqu'au début du printemps. Le chantier redémarrera ensuite vers le mois de juillet avec la pose des structures et des modules photovoltaïques.

HYDROELECTRICITE

Projet SAS FORCES HYDRAULIQUES DE DESCARTES (FHD)

Suite au CA de mars 2022, les administrateurs de la SEM ont pris acte des décisions des actionnaires de FHD lors de l'AGO du 18 février 2022 :

- Renonciation aux arrêtés inter-préfectoraux du 10 juillet 2019 et du 10 juin 2021
- Abandon des travaux de remise en état du barrage de Descartes suite aux dégâts causés par la crue 15 juillet 2021

Le conseil d'administration et l'assemblée générale du 1^{er} juin 2022 ont validé la dépréciation des immobilisations corporelles et financières inscrites au bilan de la SEM pour le 1/3 de leur valeur soit 94.000€ et 24.500 €.

Les apports en capital et en comptes courants d'associés de la SEM EneR CENTRE VAL DE LOIRE à la SAS Forces Hydrauliques de Descartes sont de 73.500 €, et le cumul des décaissements de la SAS sont de 645 000€.

Une avance en compte courant d'associés de 250.000 € est demandé à la SEM pour permettre d'équilibrer les avances en comptes courants d'associés entre EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et HYDROCOP.

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 :

- A validé l'apport en compte courant de 250.000 € en vue d'équilibrer les apports avec le co-actionnaire avant la dissolution de la société.
- A acté les décisions à prendre par l'Assemblée générale de dissolution de la SAS FHD de novembre 2022 qui devra statuer sur l'ordre du jour : Dissolution anticipée de la Société ; Ouverture d'une procédure de liquidation amiable ; Nomination du liquidateur et de ses obligations ; Fixation des pouvoirs du liquidateur ; Fixation de la rémunération du liquidateur ; Fixation du siège de la liquidation ; Pouvoirs à conférer en vue de procéder aux formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

- **BILAN DE PERFORMANCE ET ANALYSE DE L'ACTIVITE DES PARCS EN PRODUCTION**

Le bilan de performance est annexé au rapport.

- **SYNTHESE DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PARTENARIATS DE DEVELOPPEMENT**

Validation de la convention de partenariat avec SUNTI.

Sur demande de la commune SEMBLANCAY, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE est entrée en contact avec le développeur SUNTI qui développe un projet agrivoltaïque sur le territoire communal. SUNTI a proposé à la SEM une convention de partenariat visant à codévelopper le projet photovoltaïque pour à terme, prendre une participation dans la SAS.

L'investissement prévisionnel est de 30 M€ pour 44MWc de puissance installée ; Fonds propres prévisionnels nécessaires : 4.5 M€, soit un maximum de 675k€ pour ECVL sur la base de la participation maximale possible.

Concernant la convention de partenariat : SUNTI et ENERCVL souhaitent coopérer afin d'obtenir les droits et les autorisations administratives permettant le financement, la construction et l'exploitation de la centrale solaire par SUNTI.

La convention de partenariat prévoit la signature de différents contrats liés au développement, à la construction, au financement et à l'exploitation de la future centrale photovoltaïque, dont la rémunération pour ENERCVL serait de 86 000€ pour le développement.

Le Conseil d'Administration a validé à l'unanimité la signature de la convention avec SUNTI en vue du développement de la centrale PV au sol sur la commune de SEMBLANCAY.

Projet photovoltaïque sol de NOUATRE (37)

Dans le cadre de ses échanges réguliers avec la société VMH Energies fabriquant des panneaux photovoltaïques dans l'usine Châtellerault, EneRCVL a été informée d'une opportunité d'investissement dans un projet PV porté par VMH Energie sur la commune de NOUATRE. Une volonté de VMH d'obtenir un accord avant le 31/07/2022 avec une lettre d'intention de participation le 26/05/2022 transmis à EneRCVL.

Le conseil d'administration du 1^{er} juin 2022 a autorisé le Président à signer la lettre d'engagement (sous conditions suspensives) en vue de s'associer avec VMH Energies et SOREGIES sur le projet de Nouâtre.

VMH Energies n'a pas donné suite au partenariat.

Au 31/12/2022 : le projet est considéré comme abandonné (aucune dépense engagée par la SEM).

Proposition de partenariat avec ELAWAN

Le conseil d'administration du 1^{er} juin 2022 est informé que la SAS ELAWAN souhaite réitérer un partenariat avec la SEM sur des projets PV au sol présenté en instance.

Au vu de la présentation qui a été faite des projets proposés par ELAWAN, le conseil d'administration décide de ne pas donner suite au partenariat, les communes n'étant pas favorables aux projets de CHAMPIGNY SUR VEUDE (37) et MASSAY (18).

Partenariat BAWAY.RE et Châteauroux Métropole – Projets PV au sol (36)

Le projet photovoltaïque est situé sur le territoire de la Métropole de Châteauroux. Le projet est présenté au conseil d'administration du 1^{er} juin 2022 : la puissance globale est comprise entre 35 et 38 MWc pour un budget compris entre 28 M€ et 32 M€.

Au vu de la présentation qui a été faite du projet de partenariat avec BAWAY.RE et Châteauroux Métropole pour le projet PV au sol de la Martinerie, le conseil d'administration autorise la SEM à travailler le partenariat avec BAWAY.RE et Châteauroux métropole pour :

- Une entrée dans la SAS à la mise en service
- Une prise de participation de 2,5% de la société de projet
- Un objectif de TRI investisseur de 5%, sécurisé,

Et autorise le Président à signer la lettre d'engagement signée conjointement avec Jean-Louis CAMUS, Président du SDEI.

Lors du conseil d'administration du 12 octobre 2022, une présentation plus avancée est effectuée sur le projet de partenariat avec la société BAYWA.RE. Suite aux échanges, et compte tenu des modifications de la teneur du partenariat proposé par BAYWA.RE, les administrateurs décident de se retirer du projet, mais de rester en accompagnement de Châteauroux Métropole.

Convention NEST (12/10/2022)

Le collectif Nouvelles Energies en Sud Touraine a sollicité EneR CENTRE-VAL DE LOIRE afin de l'accompagner dans la négociation visant pour lui à intégrer des SAS qui porteront des projets EnR sur son territoire. A cet effet, NEST et EneRCVL ont signé une convention de partenariat permettant à EneRCVL d'agir pour le compte du collectif NEST dans la négociation avec des tiers, ou dans la rédaction de document technico-économique. La convention prévoit une rémunération d'EneRCVL au temps passé.

Partenariat avec les survoltés du canal

Suite aux échanges de la SEM avec la Métropole d'Orléans, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été publié par la Métropole Orléanaise afin d'identifier un partenaire susceptible de l'accompagner dans la solarisation de son patrimoine, par le biais de la création d'une SAS dédiée dans laquelle la ville d'Orléans et la Métropole d'Orléans seraient associées. Le potentiel est évalué à environ 9 MWc.

Compte tenu des critères de jugement des candidats, il est proposé d'associer le collectif citoyen local (Association Les Survoltés du Canal) à la réponse de la SEM à l'AMI. Cela devrait permettre de gagner des points sur le volet « Association du territoire ».

La convention prévoit également qu'ENERCVL pourra être amenée à réaliser un Avant-Projet Sommaire dans le cadre de projets hors AMI, développé en propre par le collectif citoyen. Le prix de base des prestations réalisées par ENERCVL est fixé à 910 € HT par jour homme.

Le Conseil d'Administration du 1er décembre 2022 approuve la signature d'une convention de partenariat avec le collectif citoyen « Les Survoltés du Canal », et donne pouvoir au Président pour signer la convention ou tout document afférent au présent partenariat.

- **SYNTHESE DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES MARCHES PUBLICS**

Lancement des marchés publics – Accords-cadres à marchés subséquents

Le conseil d'administration du 9 mars 2022 a validé le lancement des Marchés Publics en procédures adaptées, pour les accords-cadres suivants :

- Prestations Assistance à Maitrise d'Ouvrage et de Maitrise d'Œuvre pour les installations de centrales photovoltaïques en toitures et en ombrières
- Prestations de Maitrise d'Œuvre pour les installations de centrales photovoltaïques au sol
- Etudes d'impacts des installations de centrales photovoltaïques au sol

Les conditions sont les suivantes :

- Les prestations sont passées par la SEM pour son compte et celui de ses filiales
- L'accord cadre est conclu sans minimum
- Budget : Un montant maximum pour chaque accord-cadre à 200.000 euros (notification légale), étant précisé qu'en 2022, le seuil pour les procédures adaptées est de 215.000 euros.
- Sélection de 2 attributaires minimum et 3 attributaires maximum par marché
- Une durée de 2 ans, renouvelable 2 fois pour une période d'1 an (sans tacite reconduction)
- Les critères d'attribution des marchés sont : le prix (40%) – Qualification et expérience des intervenants (10%) - méthodologie (25%) – personnel et moyen mis à disposition pendant la phase travaux (25%)
- Les critères des marchés subséquents : Prix (50%), méthodologie (30%) ; développement durable (20%)

Tous les pouvoirs ont été donnés au Président en vue de réaliser les actions permettant la réalisation de ces marchés publics.

Le conseil d'administration du 1^{er} juin 2022 a acté les attributaires de l'accord-cadre sur la maitrise d'œuvre des projets photovoltaïques au sol, les sociétés ORKANE et INDDIGO.

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a acté les attributaires de l'accord-cadre sur les Etudes d'Impacts Environnementales, les sociétés AEPE GINGKO, ECR Environnement et Théma Environnement.

Projet photovoltaïque au sol NOGENT LE ROTROU (5MWc)

Le conseil d'administration du 9 mars 2022 a validé l'enveloppe budgétaire du marché visant à la construction de la centrale PV de Nogent-Le-Rotrou, selon l'hypothèse maximale, soit : 80.000 euros pour la maitrise d'œuvre et 3.425.000 euros pour l'équipement et la construction.

En complément, le conseil d'administration a autorisé le lancement du marché subséquent sur la maitrise d'œuvre pour la centrale PV de Nogent-Le-Rotrou dans l'objectif de sélectionner l'attributaire fin mai 2022.

Tous les pouvoirs ont été donné au Président afin de réaliser les actions permettant le lancement du Marché Public, et la sélection des attributaires de chacun des lots du Marché Public dans le respect de l'enveloppe budgétaire.

Le conseil d'administration du 1^{er} juin 2022 a acté l'attributaire du marché subséquent sur la maitrise d'œuvre du projet photovoltaïque au sol : la société INDDIGO, pour un budget de 37.500 €.

A cette occasion les administrateurs ont également été tenus informés que les marchés de construction seront passés au nom de la SAS ENER28 sous marchés privés (les SAS n'étant pas soumises à la commande publique).

Suite aux annonces gouvernementales et à la publication d'un avis modificatif du cahier des charges de la CRE le 30 août 2022, le conseil d'administration du 12 octobre 2022 est sollicité en vue de statuer sur les évolutions de budgets en tenant compte des éléments suivants :

- La construction d'une première tranche de 5 MWc, éligible à l'AO CRE du 5 novembre 2021. La production attendue est estimée à 5 750 MWh/an ;
- La construction d'une seconde tranche de 1,6 MWc, avec valorisation de l'énergie produite par la signature d'un contrat gré-à-gré dont les modalités restent à définir (consultations en cours). A noter que la mise en œuvre de cette extension impliquera le dépôt d'un permis de construire modificatif à tranche.

Le Conseil d'Administration a validé la nouvelle enveloppe budgétaire du marché, visant à la construction de la centrale PV de NLR, selon les hypothèses maximales suivantes :

- 3 850 000 € pour la phase 1
- 1 200 000 € pour la phase 2
- TOTAL : 5 050 000 €

Les pouvoirs ont été donnés au Président en vue de réaliser les marchés privés et de sélectionner les entreprises de construction.

Projet photovoltaïque au sol NEUILLE PONT PIERRE POLAXIS 1 SUD

Le conseil d'administration du 9 mars 2022 a validé l'enveloppe budgétaire du marché visant à la construction de la centrale PV de Neuillé-Pont-Pierre, selon l'hypothèse maximale, soit : 80.000 euros pour la maîtrise d'œuvre et 3.515.000 euros pour l'équipement et la construction.

En complément, le conseil d'administration a autorisé le lancement du marché subséquent sur la maîtrise d'œuvre pour la centrale PV de Neuillé-Pont-Pierre dans l'objectif de sélectionner l'attributaire fin mai 2022.

Tous les pouvoirs ont été donné au Président afin de réaliser les actions permettant le lancement du Marché Public, et la sélection des attributaires de chacun des lots du Marché Public dans le respect de l'enveloppe budgétaire.

Le conseil d'administration du 1^{er} juin 2022 a acté l'attributaire du marché subséquent sur la maîtrise d'œuvre du projet photovoltaïque au sol : la société INDDIGO, pour un budget de 37.500 €.

A cette occasion les administrateurs ont également été tenus informés que les marchés de construction seront passés au nom de la SAS ENER37 sous marchés privés (les SAS n'étant pas soumises à la commande publique).

Suite aux annonces gouvernementales et à la publication d'un avis modificatif du cahier des charges de la CRE le 30 août 2022, le conseil d'administration du 12 octobre 2022 est sollicité en vue de statuer sur les évolutions de budgets en tenant compte des éléments suivants :

- La construction d'une première tranche de 5 MWc, éligible à l'AO CRE du 5 novembre 2021. La production attendue est estimée à 5 930 MWh/an ;
- La construction d'une seconde tranche de 2,4 MWc, avec valorisation de l'énergie produite par la signature d'un contrat gré-à-gré dont les modalités restent à définir (consultations en cours). A noter que la mise en œuvre de cette extension impliquera le dépôt d'un permis de construire modificatif à tranche.

Le Conseil d'Administration a validé la nouvelle enveloppe budgétaire du marché, visant à la construction de la centrale PV de NPP1, selon les hypothèses maximales suivantes :

- 3 915 000 € pour la phase 1
- 1 850 000 € pour la phase 2
- TOTAL : 5 765 000 €

Les pouvoirs ont été donnés au Président en vue de réaliser les marchés privés et de sélectionner les entreprises de construction.

Projets photovoltaïques au sol PV de BOURGES PORTSEC et BOURGES LES QUATRE VENTS

Le conseil d'administration du 12 octobre a pris acte de la décision du Président Directeur Général et sur les critères validés par le conseil d'administration du 1er juin, de la sélection de la société ECR Environnement pour la réalisation ses EIE des centrales PV au sol de BOURGES PORTSEC et BOURGES LES QUATRE VENTS pour un budget global de 44.475 € HT.

Projets photovoltaïques en toiture EUROWIPES PVT (28)

Le conseil d'administration du 12 octobre a acté les attributions suivantes pour le marché public mené en vue de la construction de la centrale PV en toiture :

- Lot 1 : l'entreprise SITEC basée à ROCHECORBON (37) pour un budget de 132.910 € HT
- Lot 2 : VENDEE FLUIDE ENERGIE pour un budget de 342.804 € HT

Projet photovoltaïque au sol NEUILLE PONT PIERRE POLAXIS 2 NORD

Le conseil d'administration du 8 décembre est informé que le marché subséquent sur les prestations de MOE du projet PV au sol de NNP Nord a été attribué, par les pouvoirs conférés au Président : à la SAS INDDIGO pour un budget de 48.400 €.

- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ADMINISTRATION ET DU FONCTIONNEMENT DE LA SEM

Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a pris acte de la décision du comité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) du 9 juin 2022, Monsieur Sébastien CLEMENT ayant été désigné représentant du syndicat au conseil d'administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE en remplacement de Monsieur Philippe BEHAEGEL, démissionnaire.

Les effectifs :

Le conseil d'administration du 9 mars 2022 est informé que, suite au recrutement lancé en janvier 2022, François-Olivier QUEGUINER va intégrer l'équipe EneR CENTRE-VAL DE LOIRE le 21 mars 2022, en contrat intérim dans un 1^{er} temps, puis en CDI au poste de chargé de développement de projets EnR, après validation de la période d'essai.

Le Président informe de la création d'un poste en contrat d'apprentissage lors du conseil d'administration du 1^{er} juin 2022, en réponse à l'évolution de la SEM à court terme et en prévision des besoins à moyen terme sur les domaines Administratif et Financier (secrétariat juridique, saisie des factures clients / fournisseurs, administratif courant, pour la SEM et les filiales dont elle a la gestion). Le recrutement est prévu à partir du mois de septembre de cette année. La sélection des candidats se fait sur une formation bac + 2 ans, de type BTS.

Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 est informé que François-Olivier QUEGUINER a intégré les effectifs de la SEM au 1^{er} août 2022 suite à la validation de sa période d'essai entre mars et juillet 2022. Il est engagé au poste d'Ingénieur - Chargé de développement projets EnR, il travaille principalement sur les projets de Bourges et Fussy.

Joel RABEMIHANTA a intégré fin septembre les équipes de la SEM en contrat d'apprentissage comme appui Administratif et Financier.

Les administrateurs ont approuvé la proposition du Président pour se positionner sur l'AMI « Générateur de projet » lancé par l'ADEME sur le périmètre de la région Centre-Val de Loire pour la mise en place d'un poste de chargé de missions EnR auprès des collectivités. Le salarié serait recruté par une structure (EPCI ou autre) pour des missions d'accompagnement des collectivités locales sur les projets EnR. Le salaire et l'équipement seront financés à 50 % par l'ADME sur la base d'un CCD de 3 ans.

Au conseil d'administration du 8 décembre 2022, malgré les sollicitations de la SEM, aucun échange n'a été réalisé avec le directeur de l'ADEME Centre-Val de Loire.

Le Président précise qu'un recrutement est nécessaire, et que le poste co-porté par l'ADEME est intéressant financièrement.

Les locaux :

Lors du conseil d'administration du 8 décembre 2022, les administrateurs approuvent la proposition du Président sur le déménagement des bureaux de la SEM dans l'objectif de mettre en adéquation les moyens matériels et humains pour la bonne mise en œuvre des projets.

- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2022

L'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2022 :

- A adopté les rapports de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et du Commissaire Aux Comptes sur les comptes clos et les conventions réglementées
- A validé les comptes clos de l'année 2021, la perte de 317.164 € a été affectée au report à nouveau qui s'élève à 1.882.327 €

CLOTURE COMPTABLE 2022

Les chiffres « Réalisé 2022 » sont calculés d'après le projet de clôture comptable pour la présentation au Conseil d'administration du 1^{ER} mars 2023.

Les chiffres « Prévisionnel 2022 » sont issus du Plan d'affaires présenté en juin 2022.

Le résultat est dans un 1^{er} temps présenté sans l'affaire Barrage Hydroélectrique de Descartes.

<u>Les recettes :</u>	<u>Réalisé 2022</u>	<u>Prévisionnel 2022</u>
- Production vendue (électricité) :	104 513 €	107 945 €
- Production vendue (Service et travaux) :	87 443 € *	113 130 €
- <u>Chiffre d'affaires annuel</u> :	<u>191 956 €</u>	<u>221 075 €</u>
- Produits financiers :	38 766 €	37 028 €
- Autres produits	80 €	0 €
- Total Produits :	230 802 €	258 103 €

* Ecart entre le réel et le prévisionnel **sur les Prestations** : report de certaines primes d'apporteurs d'affaires de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE.

<u>Les Charges :</u>	<u>Réalisé 2022</u>	<u>Prévisionnel 2022</u>
- Charges d'exploitation :	121 016 € **	94 707 €
- Impôt et taxes :	3 759 €	5 770 €
- Salaires et charges sociales :	164 184 €	180 000 €
- Charges financières :	8 218 €	8 457 €
- Autres charges :	177 €	0 €
- <u>Charges hors DOT</u> :	<u>297 354 €</u>	<u>288 934 €</u>
- Dotations aux amortissements	70 960 €	72 061 €
- Dépenses des charges :	368 314 €	360 995 €

** Dont 23 K€ de prestation intérimaire, budgétisés initialement dans les salaires et charges sociales

** Augmentation du poste Déplacement (mission / réception)

A titre d'information : les dépenses en frais de développement 2022 sont de 166 K€, ces dépenses sont immobilisées car elles seront refacturées aux sociétés de projets.

Hors affaire Descartes, le résultat comptable pour 2022 est de - 137.512 €, le plan d'affaires prévoyait un déficit de 102.892 €.

Liquidation SAS FHYD :

- Reprise sur provisions et amort. sur immo	+ 100 229 €
- Produits exceptionnels	+ 100 000 €
- Dotation aux amort. ; dépréciations	- 275 000 €
- Charges exceptionnelles	- 282 051 €
- Impact projet Descartes :	- 356 822 €

Le résultat comptable pour 2022 est un déficit de 494.334 €.

Prêt bancaire :

Dans le cadre du financement du projet EUROWIPES PV, la SEM a contracté un prêt bancaire auprès de la Banque Populaire Val de France (BPVF). Les caractéristiques du prêt :

- Prêt moyen terme amortissable
- Montant : 455 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans à compter de la date qui suit la première mise à disposition totale ou partielle des fonds
- Taux : Fixe à 1,25% l'an
- Périodicité des échéances : Mensuelle

Placement et caution :

- Parts sociales souscrites au crédit coopératif sur les années précédentes : 305.198 €
- Dépôts et cautionnements des exercices précédents : immobilisés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la Garantie à première demande imposée par la Commission de Régulation de l'Énergie pour les dossiers lauréats en 2021 : NOGENT-LE-ROTROU et NEUILLE-PONT-PIERRE, pour un montant de 499.800 €.
- Dépôts et cautionnements année 2022 :
 - o Au 1^{er} juin 2022 auprès de la CDC : 96.000 € dans le cadre du dépôt du dossier pour Neuillé-Pont-Pierre Nord à l'Appel d'Offre de la Commission de Régulation de l'Énergie – projets PV Lauréat
 - o Au 15 décembre 2022 auprès de la CDC : 126.000 € dans le cadre du dépôt du dossier pour Lignéres à l'Appel d'Offre de la Commission de Régulation de l'Énergie – en attente de réponse.

Solde trésorerie :

Au 31 décembre 2022, le solde bancaire est de **2.232.781 €** ; les en-cours font apparaître des dettes fournisseurs de 145.333 € et des créances clients à 60.133 € au 31/12/2022, (hors dettes et créances fiscales).

Evènements notables survenus depuis la clôture de l'exercice :

- Dissolution de la SAS Forces Hydrauliques de Descartes effective au 3 janvier 2023
- Réalisation de la construction de la centrale photovoltaïque en toiture EUROWIPES (28)
- Attribution des marchés de construction et lancement des travaux pour les projets de Neuillé-Pont-Pierre (ENER37) et Nogent-Le-Rotrou (ENER28).
- Entrée au capital de la SAS ENER37 de la Communauté de Communes Gâtines-Racan (10%) et du SIEIL (30%).
- Entrée au capital de la SAS ENER28 (renommée SOLAIRE DE L'AUNAY) d'ENERGIE Eure-et-Loir (30%)
- Déménagement des équipes de la SEM dans de nouveaux locaux, avec création d'un établissement administratif.
- Recrutement en cours de 2 nouvelles personnes (1 poste administratif et comptable ; 1 chargé de développement).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- **LES DECISIONS STRATEGIQUES ET JURIDIQUES : ENTREE AU CAPITAL, DOCUMENTS SOCIAUX ET GOUVERNANCE**

Gouvernance SEM :

Dans le cadre de la représentation aux conseils d'administration des SEM partenaires, le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a décidé de désigner Monsieur Laurent RAYMOND comme représentant aux instances des SEM Yonne Energie et Nièvre Energies.

Gouvernance SPV :

Les SAS ENER37 et ENER28, destinées à porter respectivement les centrales photovoltaïques au sol de Neuillé-Pont-Pierre et Nogent-Le Rotrou ont été créées en juin 2022. La présidence est assurée par la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, représentée par Jean-Luc DUPONT.

Dans un 1^{er} temps les sociétés ont été créées en SAS, puis les actionnaires publics ont intégré les SAS sur la fin de l'année et siègent au comité de direction :

- ✓ ENERGIE Eure-et-Loir pour la SAS ENER28
- ✓ Le SIEIL et la communauté de communes Gâtines-Racan pour la SAS ENER37

- **LES DECISIONS FINANCIERES : APPORT EN FONDS PROPRES ET AUGMENTATION DE CAPITAL**

Créations, entrées au capital ou variation de participation de la SEM

Création des SASU ENER37 et ENER28 avec 1.000 euros de capital social au 1^{er} juin 2022.

Sur décision de son Assemblée générale Extraordinaire du 20 janvier 2022, la SEM SIPeNR a validé une augmentation de capital pour un montant de 5.843.000 euros par création de nouvelles actions. La SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a validé sa participation et fait valoir son droit préférentiel (4,32%) pour l'acquisition de 2.527 actions à 100 euros chacune, soit un montant de 252.700 euros, versé en avril 2022.

Apports en Comptes courants d'associés SPV :

Les premiers apports en CCA ont été effectués à la SAS Val de Loire Solaire pour 251.007 euros en avril ; un apport supplémentaire a versé en septembre 2022 de 277.832 euros, conformément au Gearing bancaire et à la répartition au capital de la SAS entre See You Sun et la SEM.

Un apport supplémentaire de 472.000 euros a été concédé en septembre pour combler les besoins de trésorerie de la SAS dans le cadre de la construction des projets et dans l'attente du déblocage du prêt bancaire. Cet apport doit être remboursé courant 2023.

La SAS Forces Hydrauliques de Descartes a sollicité un apport en compte courant d'associés de 250.000 euros en octobre 2022. Un montant de 24.000 euros a été reversé à la SEM en novembre suite au règlement de l'ensemble des dettes de la SAS et en prévision du solde de tout compte suite à la dissolution de la SPV.

Les SAS ENER37 et ENER28 ont nécessité un apport en compte courant de 250.000 euros chacune pour permettre de régler les factures liées aux études, qui sont maintenant directement adressées aux noms des SPV. Un second apport de 150.000 euros par SAS a été appelé pour la fin de l'année 2022, les sommes ont été versées début 2023.

La SAS Soleil des Boischaux a sollicité un apport en CCA de 230.000 euros, le versement a été effectué début 2023.

- TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS DE LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE (CAPITAL)

Société	en numéraire	Participation
Crédit coopératif	305 198 €	
SEML SIPENR	475 700 €	4,32%
NIEVRE ENERGIES	100 000 €	4,57%
YONNE ENERGIE	100 000 €	3,70%
SEM SDESM ENERGIES	50 000 €	3,82%
SAS BRE METHANISATION	4 000 €	20%
SOLAIRE TOURAINE POITOU	32 000 €	20%
SAS Forces Hydrauliques de Descartes	25 000 €	50%
SAS GOURNAY PV	1 013 €	33,77%
SAS Soleil des Boischaud	490 €	49,00%
SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE	2 000 €	40,00%
ENER37	1 000 €	100,00%
ENER28	1 000 €	100,00%

- TABLEAU RECAPITULATIF DES APPORTS EN COMPTE COURANT DE LA SEM AU 31/12/2022

Sociétés	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Appelé en 2022 A verser en 2023	Total / SAS
SAS Solaire Touraine Poitou	200 000 €	- €	- €	- €	200 000 €
SAS Forces Hydrauliques de Descartes	48 500 €	- €	226 000 €	- €	274 500 €
SAS Soleil des boichaud	- €	- €	- €	230 000 €	230 000 €
SAS Gournay PV	- €	146 858 €	- €	- €	146 858 €
SAS Val de Loire Solaire	- €	- €	1 000 839 €	- €	1 000 839 €
SASU ENER37	- €	- €	250 000 €	150 000 €	400 000 €
SASU ENER28 (Solaire de l'Aunay)	- €	- €	250 000 €	150 000 €	400 000 €
Totaux annuel	248 500 €	146 858 €	1 726 839 €	530 000 €	2 652 197 €

Pour information

Consignation caisse des dépôts et consignations	- €	499 000 €	222 000 €	- €	721 000 €
---	-----	-----------	-----------	-----	-----------

La SEM : ACTIONNARIAT ET CAPITAL

- **CAPITAL ET COMPTE COURANT**

Augmentation de capital :

Suite à l'AGE du 14 janvier 2020, les actionnaires ont décidé de porter le capital de la SEM de 4.000.000 euros à 10.000.000€. Au 31/12/2020, le capital est libéré à hauteur de 6.000.0000 euros par la libération de 2.000.000 d'euros lors de la souscription, les versements ont été constatés le 27 février 2020.

Le solde, 4.000.000 euros, devait être appelé par décision du Conseil d'Administration en 2021 (2.000 K€) et 2022 (2.000 K€). En raison de la crise sanitaire sur 2020, les projets en développement de la SEM ont accusé un retard. En conséquence, les besoins en investissement ont été décalés, et, par courrier du 5 Mai 2021 les actionnaires ont été tenus informés que les appels de fonds initialement prévus en 2021 et 2022 seraient reportés.

En séance du 1^{er} décembre 2021 et après présentation des besoins pour les projets en développement à moyen terme, les membres du conseil d'administration sont favorables à la programmation d'un appel de fonds sur le début de l'année 2022 à hauteur de 3.000.000 d'euros.

Au 20 mai 2022, la totalité des fonds ont été versés sur 3.000.000 d'euros appelés, portant ainsi la trésorerie disponible à près de 4.000.000 d'euros dont l'affectation sera présentée avec le plan d'affaires.

Au 1^{er} juin, les administrateurs prennent acte du versement de fonds appelé lors du conseil d'administration de décembre 2021.

Aucun compte courant d'associé en cours.

Le capital est ainsi réparti au 31/12/2022 :

	Capital versé au au 01/01	Capital versé au 31/12	Capital restant à verser	Capital	Participation	Nombre d'actions
SIEIL	3 650 000	1 050 200	350 200	5 050 400	50,50%	12 626
SIDELC	74 800	37 400	12 600	124 800	1,25%	312
Energie Eure-et-Loir	766 800	1 075 000	358 200	2 200 000	22,00%	5 500
SDEI	150 000	75 000	25 000	250 000	2,50%	625
SDE18	50 000	75 000	25 000	150 000	1,50%	375
Yonne Energie	150 000	75 000	25 000	250 000	2,50%	625
Nievre Energies	150 000	75 000	25 000	250 000	2,50%	625
SIPEnR	75 200	37 400	12 200	124 800	1,25%	312
SOREGIES	516 000	175 000	59 000	750 000	7,50%	1 875
SERGIES	250 000	75 000	25 000	350 000	3,50%	875
SICAP	83 600	125 000	41 400	250 000	2,50%	625
GEDIA	83 600	125 000	41 400	250 000	2,50%	625
Appel de fond SEM	6 000 000	3 000 000	1 000 000	10 000 000	100%	25 000

Actionnariat :

Lors du CA du 12 octobre 2022 les administrateurs ont été tenus informés de la décision du comité syndical du 5 juillet 2022 du (SDEI) sur l'augmentation de sa participation au capital de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, actuellement de 2,50%, pour atteindre 5%.

Le SDEI a sollicité le SIEIL, actionnaire majoritaire (50.50%) pour lui proposer le rachat de 625 actions de 400 € de valeur unitaire chacune. Il est précisé que le SIEIL détient actuellement 12.626 actions sur les 25.000 actions composant le capital social.

Le SIEIL a voté favorablement à la cession au SDEI lors de son comité syndical du 11 octobre 2022.

Le SIDELC a réalisé la même opération et a voté l'augmentation de sa prise de participation au capital de la SEM pour passer de 1,25% à 5% par décision du 1^{er} décembre 2022. Le SIEIL doit statuer début 2023.

Les formalités seront réalisées en 2023.

- LES STATUTS

Aucune modification des Statuts en 2022.

- LE PACTE D'ACTIONNAIRES

Un avenant au pacte d'actionnaire a été validé par décision du 9 mars 2022.

REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 26 mars 2012, confirmée par le conseil d'administration du 14 octobre 2020 : il a été décidé de ne verser aucune rémunération aux administrateurs. Aucun frais de déplacements lié à une formation n'a été versé en 2022.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Les contrats signés en 2022

- Le conseil d'administration du 9 mars 2022 a validé la convention avec SUNTI dans le cadre du Projet solaire SEMBLANCAÿ
- Le Contrat de prêt et la convention DAILLY dans le cadre du financement de la construction du projet photovoltaïque EUROWIPES a été validé par les administrateurs au 1^{er} juin 2022.
- Validation au 1^{er} juin des conventions de partenariat avec la Communauté de Communes BOURGES PLUS et la ville de BOURGES dans le cadre de la création à venir des SAS BOURGES SOLAIRE qui vont porter les projets PV de Port Sec et les Quatre Vents
- Le président a été autorisé à signer les baux emphytéotiques avec la Communauté de Communes du Perche (ENER28 – Projet PV Nogent-Le-Rotrou) et avec la Communauté de Communes de Gâtines-Racan (ENER37 – Projet PV de Neuillé-Pont-Pierre) après validation des dispositions au conseil d'administration du 12 octobre 2022
- La convention de prestation avec le collectif NEST a été validée en octobre 2022.
- Au 08/12/2022 : Délibération 4 : Partenariat—La convention de partenariat avec le collectif citoyens « Les survoltés du canal » a été validée en décembre 2022

Les actes signés et impliquant un partenariat avec un actionnaire :

- Le conseil d'administration du 12 octobre 2022 a validé l'avenant à la convention de mise à disposition du SIEIL, définissant les moyens mis à disposition par le syndicat aux équipes de la SEM (Moyens matériels et humains ; refacturation des charges des locaux professionnels).
- Les conventions en comptes courants d'associés pour les projets portés par les SAS ENER37 et ENER28 impliquant SIEIL et ENERGIE Eure-et-Loir ont été validées au 12 octobre 2022

Xavier NICOLAS

Administrateur de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

ANALYSE DE PERFORMANCE DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE - ANNEE 2022

Code projet	Commune	Puissance de l'installation (kWc)	Année de mise en service	Production réalisée 2022 (kWh)	Simulation avec dégradation (kWh) *	Référence satellite (kWh) **	Ecart Réalisé/Référence (%)	Commentaires
PV137-0001/9	AMBILLOU	35,82	2013 + 2016	37 681	36 974	38 070	-1,02%	RAS
PV137-0002	YZEURES SUR CREUSE	21	2013	21 887	22 369	21 535	1,64%	Quelques données manquantes du 17 au 18 mars, du 4 au 9 avril et du 11 au 15 mai 2022, raison inconnue. RAS.
PV137-0003	LA VILLE AUX DAMES	36	2013	24 968	39 853	32 422	-22,99%	Plusieurs problèmes rencontrés : Données manquantes du 4 au 10 avril 2022. Onduleur 2 n'a pas fonctionné au mois de mai, car carte de puissance HS. Aucun production du 1 au 16 juin car mauvaises cartes de puissance fournies par SolarEdge. Un problème est en cours sur la chaîne de l'onduleur 1 depuis le mois de juin 2022. Le mainteneur ne sait pas d'où il provient. Sûrement une Riso. Problème identifié, mais impossible d'intervenir dans les combles. Une solution est à trouver.
PV137-0004	DESCARTES	18	2014	20 469	19 799	20 443	0,13%	RAS
PV137-0005	L'ILE BOUCHARD	35	2014	40 772	33 918	40 665	0,26%	RAS
PV137-0006	MONTBAZON Ecole	36	2014	41 527	40 219	41 658	-0,31%	RAS
PV137-0007	MANTHELAN	35,1	2015	40 045	39 180	40 603	-1,37%	RAS
PV137-0008	CHÂTEAU-RENAULT	36	2015	40 765	37 682	40 602	0,40%	RAS
PV137-0010	MONTHODON	9,88	2016	10 501	10 459	10 522	-0,20%	RAS
PV137-0011	LOCHES	32,76	2016	29 949	33 554	30 968	-3,29%	Site à proximité d'une déchetterie. Le site est encrassé. Pertes de production de juin à Septembre 2022.
PV137-0012	MONTBAZON Gymnase	59,8	2017	58 514	57 608	58 282	0,40%	RAS
PV137-0013	NDO Ancienne Mairie	22,8	2017	23 817	25 140	23 912	-0,40%	RAS
PV137-0014	NDO Pole petite enfance	18,3	2017	11 530	21 164	16 944	-31,95%	Onduleur HS au 25 juin, SolarEdge a mis du temps à identifier la panne. Intervention le 28/09/2022 pour remplacement de l'onduleur. Le site produisait de nouveau, mais carte com' HS, remplacement du modem le 03/11/2022.
PV137-0015	MONTREUIL BELLAY	218,89	2017	235 071	225 228	235 569	-0,21%	RAS
PV137-0016	ST LAURENT EN GATINES	36	2019	33 712	39 030	33 957	-0,72%	Problème de communication au mois de mai 2022. Finalement, le disjoncteur de l'onduleur maître était déclenché pendant le mois de mai 2022. Intervention du mainteneur au début du mois de juin. RAS

Principaux indicateurs 2022			
Ensemble du Parc	Puissance actuelle du parc PV	651,35	kWc
	Production totale 2022	671 208	kWh
	Estimation production 2022	686 152	kWh
	Ratio de performance du parc PV	97,8%	

* Simulation avec dégradation : Simulation de production avec dégradation du site (0,5%/an)

** Référence satellite : Simulation de production avec dégradation du site en prenant en compte des données météorologiques

Principaux indicateurs 2021			
Ensemble du parc	Production totale 2020	696 654	kWh
	Estimation production 2020 **	699 743	kWh
	Ratio de performance du parc PV	99,6%	

Principaux indicateurs 2020			
**Sans Ile Bouchard	Production totale 2020	658 281	kWh
	Estimation production 2020 **	662 716	kWh
	Ratio de performance du parc PV	99,3%	

Principaux indicateurs 2019			
Mise en service St Laurent en Gâtines	Production totale 2019	673 703	kWh
	Estimation production 2019	699 240	kWh
	Ratio de performance du parc PV	96,0%	

Principaux indicateurs 2018			
Reprise gestion d'exploitation	Production totale 2018	637 746	kWh
	Estimation production 2018	663 613	kWh
	Ratio de performance du parc PV	96,1%	

Synthèse bilan annuel 2022 :

Deux problèmes majeurs rencontrés sur les sites de La Ville aux Dames et NDO PPE. La solution n'a toujours pas été trouvée pour La Ville aux Dames, mais c'est en cours de résolution. Sur NDO PPE, SolarEdge a mis du temps à identifier le problème (Onduleur HS), et mis du temps à en envoyer un nouveau. Depuis RAS pour ce site.

Malgré ces deux problèmes, la production de l'ensemble du parc reste bonne, du fait d'un bon suivi d'exploitation sur l'année 2022 (Ratio de performance de 97,8% sur l'année 2022). Des problèmes sur certains optimiseurs ont été observés à l'aide de nos outils de suivi d'exploitation (Epices, SolarEdge) ceux-là seront remplacés lors de la maintenance préventive 2023.

Les opérations curatives ont été moins nombreuses sur cette année 2022 du fait d'un meilleur suivi d'exploitation avec le système de supervision mis en place par Epices.